



Ville de Castelnaudary

Castelnaudary, le 20 juin 2025

Bernard GRIMAUD

Maire Adjoint délégué à
la Petite Enfance et à
l'Education

Direction Education Jeunesse

A l'attention des parents d'élèves de
l'école Jean Moulin Élémentaire

Vos réf :
Nos réf : BG/YO.25.

Affaire suivie par :
Yasmina ORDONO

Tél : 04.68.94.58.36

**Objet : Modification du projet relatif à la restauration scolaire
entre l'école Jean Moulin élémentaire et le Collège les Fontanilles**

Chers parents,

Le conseil d'école de Jean moulin élémentaire qui s'est tenu le 17 juin dernier a fait émerger un certain nombre de remarques, formulées par la communauté éducative (enseignants et représentants des parents d'élèves), concernant le projet de restauration scolaire des élèves de CM1-CM2 au collège Les Fontanilles.

Ainsi, après avoir attentivement pris en compte, en lien avec le Directeur, M. Blanchard, les retours exprimés lors de cette instance, nous avons pris la décision d'aborder ce sujet sous l'angle d'une expérimentation.

Ainsi, dans un premier temps, seuls les élèves de **CM2** bénéficieront du service de restauration au collège Les Fontanilles à partir de la rentrée scolaire prochaine, ce qui leur permettra, notamment, de déjeuner plus tôt.

Les élèves de **CM1** continueront, quant à eux, à déjeuner au sein du restaurant l'Arc-en-ciel.

Un bilan d'étape de l'expérimentation sera fait lors du **premier conseil d'école** de l'année scolaire et, à l'issue du premier trimestre, **nous statuerons sur la poursuite ou pas du dispositif pour les CM2.**

Nous statuerons également à ce moment-là, s'il est décidé de poursuivre le projet pour les CM2 et sur l'intégration au dispositif des CM1 à compter du second trimestre.

En outre, les ateliers initialement prévus au collège, suite au repas ne seront pas mis en œuvre à la rentrée.

La pertinence de leur déploiement sera, également, évoquée lors du premier conseil d'école et, nous échangerons à la fin du premier trimestre sur l'opportunité de les mettre en œuvre à compter du second.

Je souhaitais également vous préciser que la sécurisation du cheminement a été à nouveau travaillée avec le Collège qui nous confirme qu'aucun flux routier ne transitera sur la voie traversée aux horaires de déplacements prévus.

Les équipes d'animation intégreront en, outre, dans le PPMS périscolaire de l'école Jean Moulin les procédures relatives à la mise en sureté des élèves en cas d'alerte au sein du collège.

Enfin, il me semblait, également, important de vous préciser que la Ville prendra, bien entendu, ses responsabilités en matière d'encadrement des enfants, les CM2 seront ainsi accompagnés de 2 animateurs de la Ville lors des repas au sein du Collège.

Du fait de ses évolutions, vous trouverez, ci-dessous, une synthèse mise à jour concernant les aspects pratiques de la réservation des repas :

RAPPEL DES MODALITES DE RESERVATION DE REPAS

La réservation des repas pour les CM2 se fera à partir du 18 août 2025 auprès du service Education Jeunesse :

Tél : 04 68 94 58 36	Direction Education Jeunesse
	41 rue du Général Dejean

Pour les familles qui ont des enfants en CP, CE1, CE2 et CM1 la réservation des repas se fera, toujours, directement auprès de :

Tél : 04 68 94 00 10	API RESTAURATION
	41 rue du Général Dejean

ou sur le portail famille pour l'ensemble des classes :
<https://www.espace-citoyens.net/villedecastelnaudary/espace-citoyens/>

Je vous remercie pour votre compréhension et la direction éducation jeunesse reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Copies pour information :

N. NAYRAL, DGS

P. BLANCHARD, Directeur
École Élémentaire

Y. ORDONO, Directrice
Éducation Jeunesse



Le Maire Adjoint

Bernard GRIMAUD